

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ariane Labonté

<https://www.cadre21.org/membres/d434481082f72b975db21ef0>

Date d'obtention : 2021-01-29 15:36:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il peut être nécessaire de confisquer un cellulaire parce qu'il peut sagir de pornographie juvénile. Aussi, cette méthode encadre les interventions en milieux scolaires pour mieux baliser le rôle de chacun. Cette méthode aide aussi les intervenant à poser les bonnes questions aux jeunes, ce qui est très aidant. Il est aussi plus claire grâce à cette méthode de savoir quand il faut appeler la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai davantage jusqu'ou va mon rôle en tant qu'intervenante scolaire dans un événement de Sexto. Par exemple, je comprends mieux lorsqu'il est nécessaire de confisquer le cellulaire comme preuve. Aussi, je saurai davantage comment orienter mes questions face aux victimes et aux personnes détenant les photos. Il sera plus facile de faire de la prévention également, car je connais plus qu'elles sont les conséquences possibles ainsi que les démarches lors de telles situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai être vigilante à ce que les élèves ne me montrent pas les photos. Aussi, il est important de déterminer toutes les personnes possiblement impliquées dans les situations. Je dois aussi être vigilante pour déterminer si c'est un acte malveillant ou non, puisque cela change les interventions.